

Conseil Communautaire

3 AOÛT 2021 18H30
A MONLEON-MAGNOAC

Conseillers communautaires présent(e)s :

SENAC Annie suppléante de MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, DUCAUD Aline, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, VERDIER Jean-Marc, LAYERLE Christian, BETBEZE-ABADIE Christophe, FONTAN Guy, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, ASPECT Joël, BARRES Yoan suppléant de ROUSSE Gaëtan, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, DUCAUD Christian, COUGET Jean Michel suppléant de GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, ZAÏTER Chaabane, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, HUSS Coralie, FRANCINGUES Alain, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Éric, SORBET Jean-Louis, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent suppléant de LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, CIEUTAT Serge, SARRACANIE Jean-Paul, FOURCAUD Thierry, LACOSTE Henry

Conseillers communautaires excusé(e)s :

MAUMUS Jean, MAILHES Jean-Louis, BRUZEAUD Anne-Marie, VERDIER Bernard, FORTASSIN Catherine, ROUSSE Gaetan, GIRET Olivier, REY Henri, LANNEGRASSE Nadège, DAZET Joël, FONTAN Elisabeth, IZA VERGARA Isabelle, MOULEDOUS Jean-Claude, LUCANU Mihaela

Conseillers communautaires absents :

LAGARDE Josiane, DUTREY Christian, VICTORIN Eric, GHARFI Paul, BOYER Didier, DUBOSC Michel, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, GALES Jean-Luc, MOLE Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, CASTERAN Joël, LOUGE Bernard, DESSACS Christian, PIQUE Éric, SOLLES Myriam, MATHA Philippe

Conseillers Communautaires ayant donné procuration :

Madame BRUZEAUD Anne-Marie a donné procuration à Monsieur BETBEZE ABADIE Christophe
Monsieur DAYRES Dominique a donné procuration à Monsieur GRASSET Jean-Pierre
Madame PASQUINE Suzanne a donné procuration à Madame MAUMUS Maryse

Secrétaire de séance : CIEUTAT Serge

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de séance du Conseil Communautaire du 27/04/2021
- Décisions prises par le Bureau
- Points Financiers
- Point Commission « Ecole/Transports »
- Points travaux
- Point Commission « Personnel/Action Sociale »
- Point Commission « Sécurité Incendie/Environnement/GEMAPI »
- Point Commission « Culture/Cinéma/Sport/Petite Enfance et Enfance Jeunesse
- Point Commission « Tourisme »
- Questions diverses

1 - Approbation du PV de séance du Conseil Communautaire du 27/04/2021

- Le Président, Monsieur BARTHE Gérard, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le PV de séance du Conseil Communautaire du 27 avril 2021.
[CC DU 27-4-2021\Compte rendu du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27-04-2021 version 7-5-21.pdf](#)

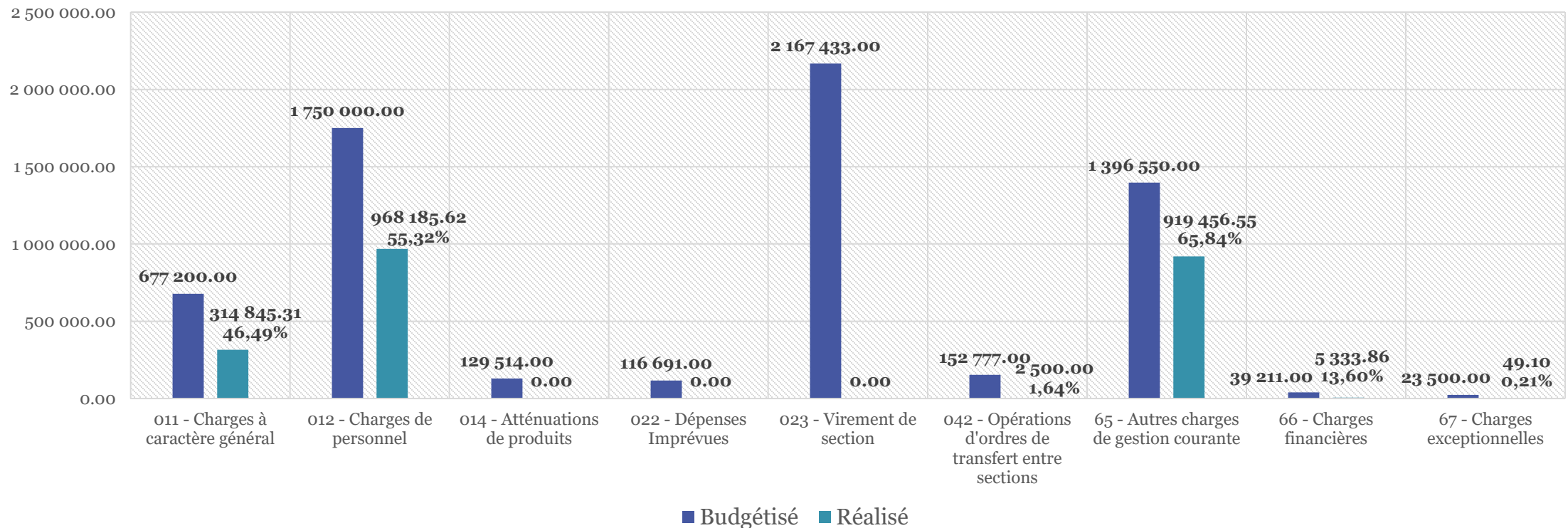
**Le PV de séance du Conseil Communautaire a été approuvé à l'unanimité des membres
43 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

2 – Décisions prises par le bureau

- [délibération 03 08 2021\2021-13 Délibération Participation au contrat cadre - Bourg Centre.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-14 Délibération délégué comité pilotage SDE65.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-15 Délibération adhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-16 Délibération modification de la dotation pour les enfants écoles maternelles extérieures.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-17 Délibération convention delagation de compétence d'organisation de services de tranport scolaire.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-18 Délibération approbation sous-traitance Lot 2 charpente - Atelier relais Poules Noires.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-19 Délibération approbation assurance flotte de véhicule CCPTM.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-20 Délibération MOE et consultation SPS et BC projet Maison de l'éducation.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-21 Délibération consoltation projet Maison du temps libre Cizos \(Bureau et Cinéma\).pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-22 DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT.pdf](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-23 Renouvellement d'un emploi PEC.doc](#)
- [délibération 03 08 2021\2021-24 Délibération Non transfert de la compétence PLUi à la CCPTM.pdf](#)

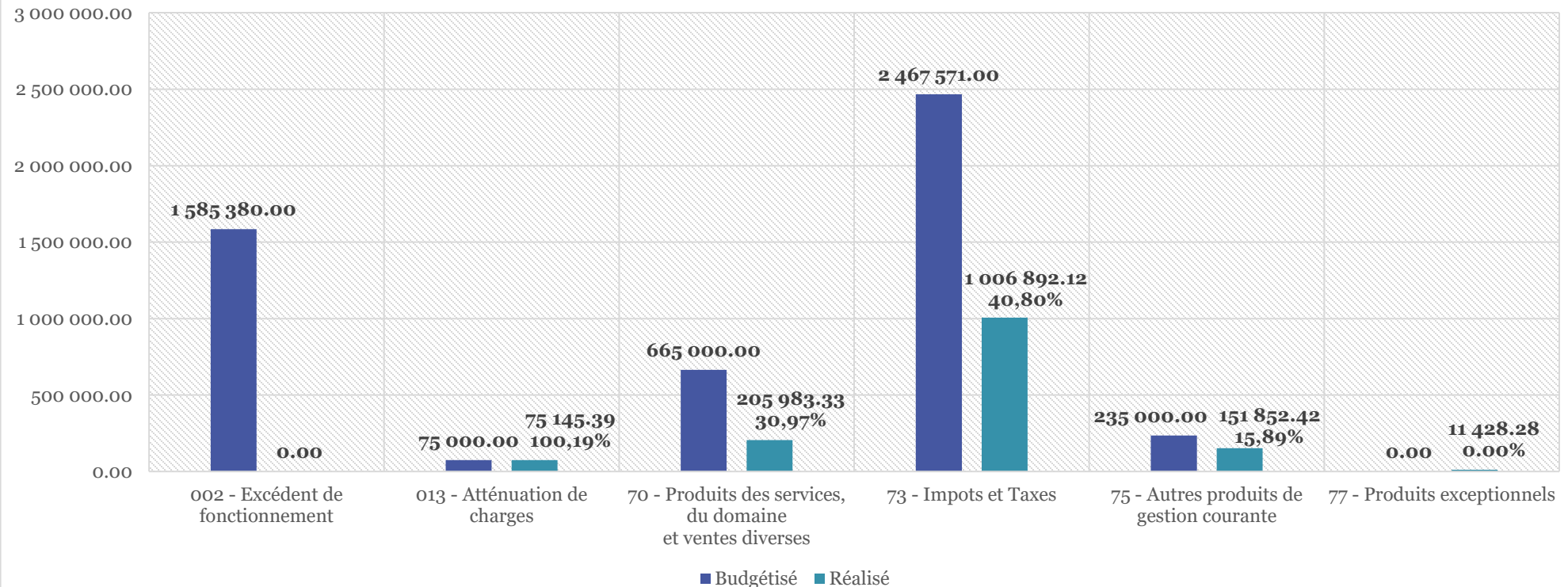
3 – Points Financiers

Fonctionnement Dépense



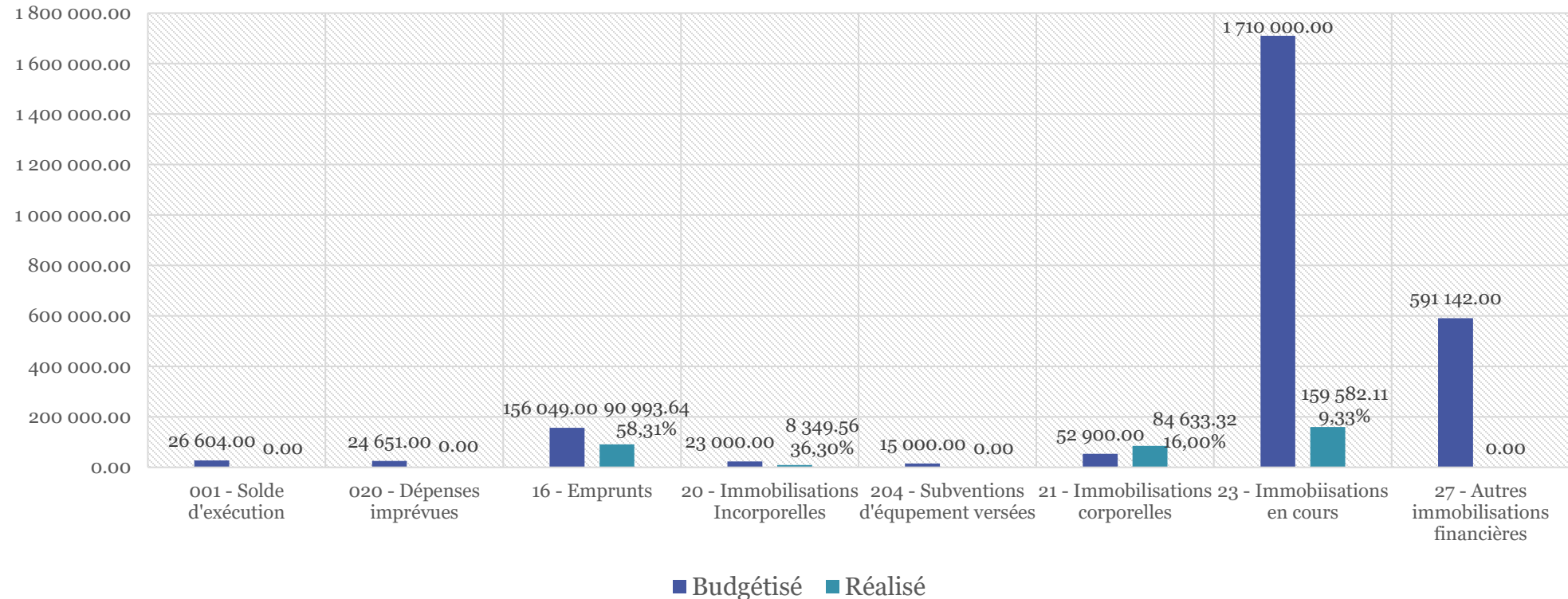
3 – Points Financiers

Fonctionnement Recette



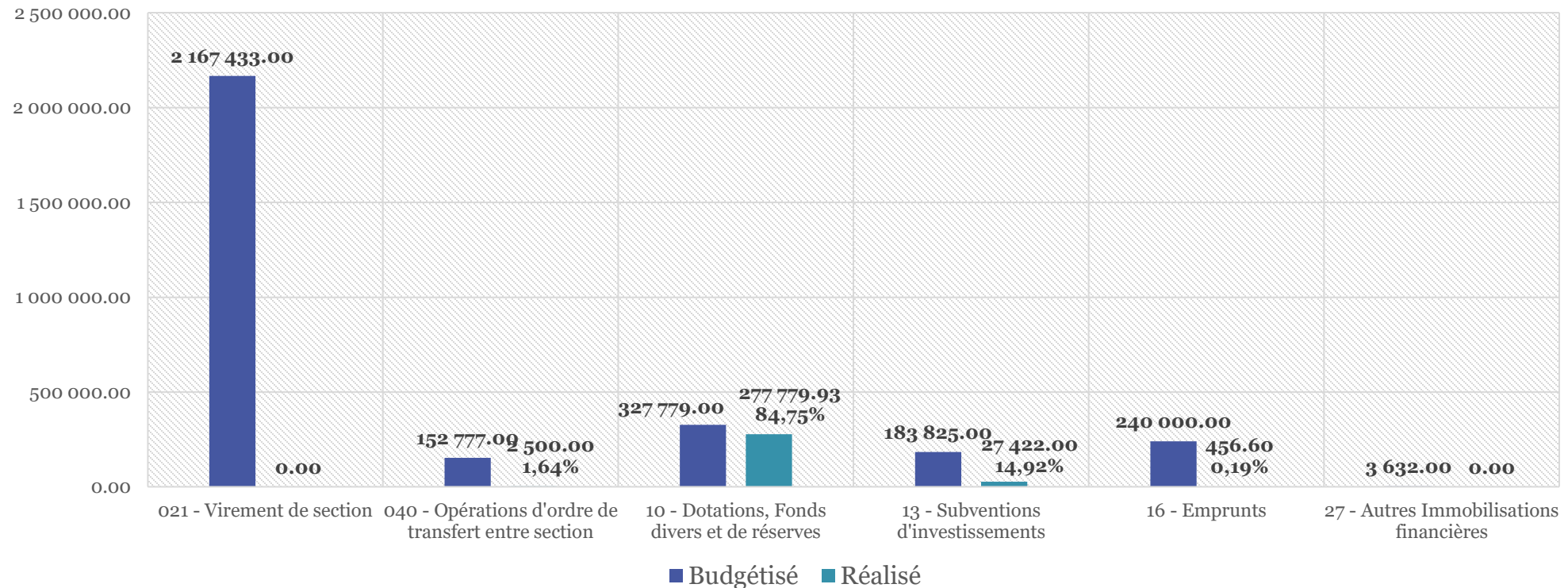
3 – Points Financiers

Investissement Dépense



3 – Points Financiers

Investissement Recette



3 – Points Financiers

Nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 et
Expérimentation du Compte Financier Unique sur les comptes 2022
Le président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de
Communes du Pays de Trie et du Magnoac a candidaté pour participer à
l'expérimentation de la M57 ainsi que du Compte Financier Unique.
Monsieur TEISSIER a donné un avis favorable et la collectivité doit délibérer.

**Le Conseil Communautaire a validé cette décision à l'unanimité des membres
43 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION**

- Trésorerie au 03 août 2021
La Trésorerie de la CCPTM à ce jour est de 1 133 053,27 €.

4 – Point Commission « Ecole/Transports »

- **Transfert CM1-CM2 de Monléon à Castelnau**
Monsieur MAJOURAU informe le Conseil Communautaire qu'à la rentrée prochaine les élèves en classe de CM1-CM2 de Monléon-Magnoac seront scolarisés à Castelnau-Magnoac. Les horaires ont été modifiés et une navette a été mise en place. Chaque année, cet accord sera revu.
- **Conventionnement Transport Scolaire**
La CCPTM a signé une Convention avec la Région pour 7 ans.
Montant du marché : 224 248,15
- **Association PARLEM**
Les écoles du Pays de Trie bénéficie d'une intervention en OCCITAN par le biais de l'association PARLEM. Il demande au Conseil Communautaire d'autoriser le président à signer un convention avec cette association pour l'année scolaire 2021-2022.
[PARLEM\scan_5602_2021-08-03-09-52-27.pdf](#)
[PARLEM\Annexe Trie et Magnoac.pdf](#)

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec l'association PARLEM
43 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

- **COVID 19**
Nous sommes en attente d'un nouveau protocole sanitaire pour les enfants et les agents.

5 – Point Commission « Travaux »

- **Maison Enfance Jeunesse**

Levée des réserves du 2-06-2021

Entreprise DORBESSAN « Menuiseries extérieures et intérieures »

ELECTRONIC SERVICES, « Electricité »

EIFFAGE « Sanitaire-Production d'eau Chaude-chauffage et ventilation »

Pour l'ENTREPRISE NEO BATI, toutes les réserves n'ont pu être levées. Différents points ont été relevés :

- Manque pose de la dernière laid,

- Reprise et finition des cimaises murales,

- Mise en place de bandes de protection pour le fonctionnement de la cloison mobile.

- Les travaux sont quasiment terminés à l'exception du poste peintures ou les réserves n'ont pas été levée lundi dernier. Il n'y a que des retouches esthétiques à faire encore faut-il le faire. A priori d'ici une quinzaine le bâtiment sera livrable.
- Reste à traiter les devis de changement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur air/eau sur l'installation existante. Cette partie est gérée par Mr BALLEVRE.

5 – Point Commission « Travaux »

- **Poules Noires**

PV de réception réalisé le 5 juillet 2021 avec des réserves.

- ✓ Lot n° 1 « Gros œuvre et VRD »
 - Remplacement des buses sous accès parcelle 400g500
 - Remblaiement des tranchées des réseaux
 - Pose des chambres de tirage
 - Pose de panneau STOP et finition voirie
- ✓ Lot n° 2 « Charpente Couverture Bardage et zinguerie »
 - Pose Zinguerie
- ✓ Lot n° 3 « Menuiseries extérieures aluminium »
 - Pose store façade sud
 - Pose des entrées d'air
 - Pose des arrêts de porte
 - Fourniture des clés définitives.

La modification du permis de construire est en cours intégrant l'activité agricole. Les travaux suivis par la communauté (voirie, gros œuvre, réseaux, charpente, bardage et menuiserie sont terminés) Un PV de réception de notre partie a été fait le 05 juillet avec quelques réserves.

5 – Point Commission « Travaux »

- **Maison de l'Education**

Pour rappel la CAO du 1er juin a choisi comme Maître d'œuvre Atelier 2A. Odile et Pascal SERVAIN de Tarbes,

Le 14 juin nous avons fait une première réunion avec la MO et l'ADAC pour rentrer un peu plus dans les détails du projet; Nous leur avons demandé un diagnostic et une esquisse pour le 6 juillet jour dès la fermeture des écoles.

Ont participé à cette réunion de présentation, les VP habituels, des enseignants et les AFR.

Les travaux de cette esquisse ont été soigneusement détaillés et clairement expliqués par Mme SERVAIN d'où peu de questions par les participants,

Le 8 juillet nous avons fait une CAO pour choisir le bureau de contrôle et le SPS.

BC- DEKRA pour 5440€

SPS- ING C pour 2250€

Reste à programmer étude de sol, Carottage du toit terrasse

6 – Point Commission « Personnel/Action Sociale »

- **Emplois PEC**

Monsieur CIEUTAT informe le Conseil Communautaire des différentes décisions à prendre :

- * Renouvellement contrat PEC (25,46/35^{ème})

- * Création de deux emplois PEC

- Ménage École de Trie (environ 28/35^{ème})

- Secrétariat Mairie Monléon-Magnoac (environ 20/35^{ème})

- **Emplois Permanents**

- * Vacance d'un emploi d'Adjoint d'animation (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2021

- * Création d'un emploi d'Adjoint d'animation (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2021. En attendant de réaliser toutes les démarches nécessaires à la création de cet emploi, le président propose de rédiger un contrat en activité croissante pendant cette période de transition.

Monsieur CIEUTAT Serge demande au Conseil Communautaire de bien vouloir valider ces décisions.

Le Conseil Communautaire a validé les décisions ci-dessus à l'unanimité des membres
43 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

6 – Point Commission « Personnel/Action Sociale »

- **Choix délégués Comité Technique**

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CIEUTAT Serge	SORBET Jean-Louis
DUTREY Christian	MAUMUS Maryse
GANDIT Isabelle	GRASSET Jean-Pierre

Le Président demande au Conseil Communautaire de valider la proposition de la Commission.

Le Conseil Communautaire valide la composition du Comité technique proposé par la Commission
43 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

6 – Point Commission « Personnel/Action Sociale »

- **Contrôle URSSAF**

Le Président informe le Conseil Communautaire que la collectivité a été contrôlée par l'URSSAF pour la période 2018 à 2020. Il en fait la restitution exhaustive.

7 – Point Commission «Sécurité Incendie/Environnement/GEMAPI

- **Travaux Sécurité Incendie – Année 2021**

L'appel d'offres a été lancé le 28 mai 2021. La CAO s'est réunie le 8 juillet 2021.

Des précisions ont été demandées à une des deux entreprises. A ce jour, l'Entreprise POMES DARRE TP nous a informé qu'elle ne pouvait maintenir ses prix compte tenu de la conjoncture. L'entreprise la mieux et moins disante est SNAA ACCHINI et le Président propose de lui attribuer le marché.

Tranche ferme : 58 702€ HT / Tranche conditionnelle : 101 393€

Le Conseil Communautaire approuve la proposition et retient l'entreprise ACCHINI pour le marché défense incendie 2021

43 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

- **DETR 2021**

Le programme « Sécurité Incendie – 2021 » a été retenu. Le montant de la subvention s'élève à 50 000 € pour un montant de travaux HT de 125 000 € (soit 40%).

[SECURITE INCENDIE-ENVIRONNEMENT-GEMAPI\DETR 2021 - SECURITE INCENDIE.pdf](#)

- **GEMAPI**

Le dossier PUNTOUS a été envoyé à la DDT après modification. Nous sommes en attente d'une réponse. Nous avons repris les dossiers de travaux ponctuels « GEMAPI » et nous avons mandaté M. MARTIN Stéphane (site du Magnoac) et M. LESPARRÉ Roger (Site de Trie) qui travailleront en lien avec la CATER afin de débloquent les dossiers.

8 – Point Commission « Culture/Cinéma/Sport/Petite Enfance et Enfance Jeunesse »

- **Harmonisation des coûts « Service Enfance/Jeunesse »**

Un groupe de travail a été nommé pour harmoniser les coûts du service Enfance/Jeunesse sur le territoire de la CCPTM. Pour mémoire, cette demande émanait des services de la CAF.

- **Associations**

Suite au contexte sanitaire, le bureau a décidé de maintenir les aides sur les effectifs de l'année 2019/2020 pour éviter que certaines associations ne puissent repartir la saison prochaine.

Le Conseil Communautaire approuve la décision prise par le Bureau pour l'attribution des subventions

41 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION (Mr Majourau et Mme Marie Ernestine n'ont pas pris part au vote)

Le Cyclo Club Triais a créé une section enfant en 2020, le Président de la commission demande de vouloir l'autoriser à subventionner cette association dans les mêmes conditions que les associations citées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire valide la proposition du Président de la Commission et approuve la décision de subventionner la section enfant du Cyclo Club Triais

39 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION (Mr Layerle, Mr Cieutat et Mr Grasset n'ont pas pris part au vote)

8 – Point Commission «Culture/Cinéma/Sport/Petite Enfance et Enfance Jeunesse

De plus, un flyer unique, regroupant toutes les activités, va être réalisé par le biais de Mme FERRAN Nathalie et sera distribué début septembre dans les écoles de la CCPTM.

En septembre, une journée portes ouvertes va être organisée par les associations du territoire possédant une école de formation. Pour cette journée, un château gonflable va être loué, une demande a été faite auprès de la Communauté de Communes pour qu'elle le prenne en charge

**Le Conseil Communautaire approuve cette demande et autorise la prise en charge de la location
42 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION (Mme Marie Ernestine n'a pas pris part au vote)**

- **Projet Micro Crèche**

A ce jour, nous sommes en attente d'informations des deux porteuses de projet sur les besoins matériels.

- **Site de CIZOS - Cinéma**

9 – Point Commission « Tourisme »

- **Bulletin Communautaire**

Le bulletin a été distribué dans les 50 communes.

Monsieur MAJOURAU Alain a informé le Conseil Communautaire de désagréments au sujet de la distribution sur la commune de CASTELNAU-MAGNOAC.

Le président demande aux élus de lui faire un retour sur la réception du bulletin dans les foyers de leur commune.

10 – Questions diverses

- **Renouvellement convention « Hôpitaux de Lannemezan »**
Mise à disposition de Mme DE LIMA dans les mêmes conditions que 2020/2021
[DIVERS\HOPITAUX DE LANNEMEZAN - convention mediatheque.pdf](#)

Le Conseil Communautaire valide le renouvellement de la convention avec les Hôpitaux de Lannemezan
43 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

- **Directeur des Services**
[PERSONNEL\Lettre de candidature CCPTM Xavier COURAGE 20210704.pdf](#)
[PERSONNEL\CV Xavier COURAGE 2021.pdf](#)
- **Sollicitation FNE65** - Le Président a demandé à Mr LE BILHAN de sortir de la salle et n'a part pris part au débat et au vote
[FNE\Courrier Agrogaz.pdf](#)

Suite au courrier reçu, le Conseil Communautaire ne souhaite pas engager une action en justice pour ce dossier
42 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

Suite à la décision du Conseil Communautaire, une délibération sera prise en ce sens et sera envoyée pour information à l'association FNE65 et Mr MEDIAMOLE Roger

10 – Questions diverses

- **CUMA DE FONTRAILLES** - Le Président a demandé à Mme MAUMUS Maryse de sortir de la salle et n'a pas pris part au débat et au vote
Le bâtiment « CUMA DE FONTRAILLES » a été réalisé dans les années 2000 par la Communauté de Communes Astarac Bigorre. Le coût de ce bâtiment s'élève à 1 200 458,05 Francs HT (183 008,65 €) subventionné à hauteur de 60 % (720 000 Frs soit 109 762,92 €), soit un autofinancement de 480 458,03 Frs HT (73 245,35 € HT soit 87 894,42 € TTC). Ce bien devait être acquis par la CUMA DE FONTRAILLES par le biais d'une location vente.
A ce jour, la CUMA de FONTRAILLES a réglé 87 960 € de Janvier 2002 à Décembre 2013.
La vente n'ayant pas été faite à l'issue du contrat de location en janvier 2014, la location du bâtiment perdure par tacite reconduction. De ce fait, il est nécessaire d'appeler les loyers depuis Janvier 2014, en tenant compte de la prescription d'assiette qui ne permet pas d'émettre des titres au-delà de cinq années.

Le Conseil Communautaire valide la proposition du Président et l'autorise à demander les loyers pour la période de Septembre 2016 à Juin 2021.

42 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

- **CONTRÔLE CRC**
Le Président informe l'assemblée que la Cour des Comptes procède à un contrôle de la collectivité sur les années 2015 à nos jours (CCPT, CCM et CCPTM). Le Président est tenu par un droit de réserve sur le sujet mais à l'issue de la procédure courant 2022, une restitution exhaustive sera faite au Conseil Communautaire et dans tous les Conseils Municipaux de la collectivité